

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 – 136 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORQUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,
M. G. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : **Décision Modificative n°1 – Budget annexe Dév Eco 2017.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la nécessité de modifier les écritures comptables du budget annexe Développement Economique.

Monsieur le Président rappelle la délibération 2017-030 du 11 avril 2017 approuvant ce budget annexe qui retrace les opérations et actions menées par l'intercommunalité au titre de son action en faveur du Développement Economique.

Monsieur le Président rappelle ensuite la délibération 2016-111 du 9 novembre 2016 approuvant l'admission en non valeurs des loyers non perçus pour l'occupation d'un bâtiment économique par la Société NJL Distribution qui a été placée en liquidation judiciaire. Des ajustements de crédits sont également prévus pour répondre à la mise en conformité de la défense incendie de la zone d'activités de la rue de Paris à Achiet le Grand, pour la remise en état du bâtiment relais n°3 avant sa mise en location par la Société SELMO JELEN

Monsieur le Président donne lecture des modifications apportées aux écritures comptables à la suite de cette décision :

- Section de Fonctionnement – Dépenses
 - o Chapitre 011 : + 43 000,00 €
 - o Chapitre 65 : + 128 476,00 € (Admission en non-valeurs Société NJL Distribution Délibération du 9 novembre 2016)
 - o Chapitre 68 : +524,00 €
 - o Chapitre 023 : - 140 000,00 €
- Section de Fonctionnement – Recettes
 - o Chapitre 77 : + 32 000,00 €
- Section d'Investissement – Dépenses
 - o Opération 14 – Bâtiments Relais : + 40 524,00 €
 - o Opération 20 – ZA Achiet le Grand : + 40 000,00 €
 - o Opération 27 – ZA Anzacs : - 252 000,00 €
 - o Chapitre 13 : + 32 000,00 €
- Section d'Investissement – Recettes
 - o Chapitre 28 : + 524,00 €
 - o Chapitre 021 : - 140 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Développement Economique au titre de l'exercice 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette décision modificative.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 13 novembre 2017 et transmission
en Préfecture le 13 novembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,



Jean Jacques COTTEL.

2017-136 - 13/11/2017
Budget Annexe Dév Eco 2017
Décision Modificative n°1.

